

Ce document ne constitue pas l'intégralité des échanges lors de l'AGE.  
Monsieur Didier THOMAS présent n'est pas clairement désigné ('Fellow Jitster',  
son exigence à vouloir signer une feuille de présence "papier" lors  
de cette vidéoconférence est un des éléments non mentionnés.  
Cet extrait ne saurait se substituer aux discussions préalables au vote de la résolution.

Texte du TCHAT AGE du 2021 12 17 in extenso.

Envoyé par mail a chaque participant la vidéoconférence : DGL Monsieur RECALDE, ET,  
TT, DT et a annexer au compte rendu de L'AGE

Thibault THOMAS

Thibault THOMAS dit: Thibault THOMAS présent à l'AGE du 17/12/2021

11:32

Fellow Jitster

Fellow Jitster dit: Mr Recalde ; je ne vous entends plus!!!

11:36

Eric THOMAS je vous signifi etre présent a L'AGE

Eric THOMAS je vous signifi etre présent a L'AGE dit: Eric THOMAS je suis bien présent à  
L'AGE du 17-12-2021

11:38

Fellow Jitster

Fellow Jitster dit: DT AGE du 2021 12 17 présent video conférence

11:38

Thibault THOMAS

Thibault THOMAS dit: Thibault THOMAS signifie à l'assemblée détenir le pouvoir de Mme  
THOMAS-BLONDEL; le dit pouvoir sera joint au pv en

11:40

Fellow Jitster

Fellow Jitster dit: Mr Recalde pas de son

Fellow Jitster dit: image fixe rend docuent illisible

Fellow Jitster dit: document

Fellow Jitster dit: je demande le document

11:44

Thibault THOMAS

Thibault THOMAS dit: Pouvoir envoyé par mail aux participants lors de l'assemblée

11:48

Je dis: je n'ai pas reçu le mail

11:53

Eric THOMAS je vous signifi etre présent a L'AGE

Eric THOMAS je vous signifi etre présent a L'AGE dit: Je suis pour la résolution

11:54

Je dis: je confirme que je n'ai reçu le mail

11:54

Thibault THOMAS

Thibault THOMAS dit: de quel document parles -tu ?

Thibault THOMAS dit: l'assemblée ne peut délibérer que le sujet à l'ordre du jour

Thibault THOMAS dit: cette convocation est disponible au siège social

Thibault THOMAS dit: par l'exemplaire de notre mère

Thibault THOMAS dit: si nécessaire

Thibault THOMAS dit: Me GUILLERAND ton conseil a répondu à cette remarque

Thibault THOMAS dit: les documents fournis sont suffisants

Thibault THOMAS dit: teu teu !

Thibault THOMAS dit: pas d'embrouilles

Thibault THOMAS dit: c hors sujet par rapport à l'ordre du jour

12:04

Je dis: Compte tenu de la réponse en date du 16 12 2021 17h18 de TT a ma demande de renseignements complémentaires du 15/12 2021

Je dis: tu teu

Je dis: ou les comptes seront ils consultables?\*

Je dis: devant l'absence je confirme vote contre .

Je dis: plus de son de tt

Je dis: plus d'image ni son avec TT

12:07

Thibault THOMAS

Thibault THOMAS dit: Thibault vote pour

12:08

Eric THOMAS je vous signifi etre présent a L'AGE

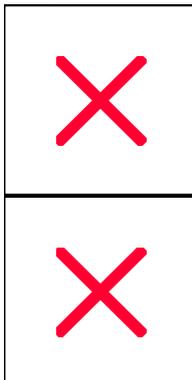
Eric THOMAS je vous signifi etre présent a L'AGE dit: Eric vote pour la résolution.

12:09

Thibault THOMAS

Thibault THOMAS dit: A l'issue du vote, le Président informe les associés que le changement de domiciliation du siège social de notre société dans le département de Paris nécessite les justificatifs suivants : - 1 pièce d'identité pour chaque personne détenant au moins 25% des parts de l'entreprise ou des droits de vote - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois pour chaque personne détenant au moins 25% des parts de l'entreprise ou des droits de vote Il est demandé à chaque associé de faire parvenir ces documents au siège social de notre société ou par mail ([scimt@sfr.fr](mailto:scimt@sfr.fr)) avant le jeudi 23 décembre 18 heures.

12:09



document envoyé à :  
Mme A-M THOMAS-BLONDEL LRAR 1A 189 682 1767 5  
M. Eric THOMAS LRAR 1A 189 682 1768 2  
M. Didier THOMAS LRAR 1A 189 682 1769 9